

Les renseignements et documents suivants doivent nous parvenir avant la date limite de présentation des demandes :

Présentation d'une demande

- Curriculum vitae à jour accompagné d'une lettre de présentation
- Adresse électronique et numéro de téléphone de deux références professionnelles ou liées au travail

Éducation

- Copie de votre diplôme de TPSP d'un établissement reconnu

Sécurité routière

- Copie de votre plus récent dossier de conduit émise au cours des 30 derniers jours par la Direction des véhicules à moteur locale ou Services Nouveau-Brunswick
- Photocopie du recto et verso de votre permis de conduire de classe 4 valide (ou l'équivalent), avec au moins trois ans d'expérience de conduite
- Copie d'un certificat de cours de conduite valide (c.-à-d. CEVO, VFIS, NS VSP ou l'équivalent) émis au cours des trois dernières années

Exigences professionelles

- Preuve d'inscription à l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (si vous n'êtes pas inscrit au Nouveau-Brunswick, veuillez consulter le site de l'APNB à l'adresse www.panb.ca)
- Preuve de réussite, au cours des 12 derniers mois, d'un test d'aptitudes physiques s'appliquant au poste de travailleur paramédical
- Preuve de certificat valide en RCR émis dans les 12 derniers mois

Dossier d'immunisation

- Tétanos (dcaT) dans les 10 dernières années
- Deux vaccins contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) ou une contre-indication valide à l'administration du vaccin ROR
- Deux doses du vaccin contre la varicelle ou une preuve sérologique d'immunité contre la varicelle.
- Une série (3) de vaccins contre l'hépatite B ou une preuve d'immunité contre l'hépatite B confirmée en laboratoire
- Un test cutané à la tuberculine (TST) en deux étapes ainsi que tout test supplémentaire dans les 12 derniers mois, si les dossiers liés au TST antérieur ne sont pas disponibles, un test de dépistage sera effectué.

Veuillez noter qu'une rencontre peut être organisée avec notre conseillère en santé et en mieux-être des employés pour vérifier que tous les vaccins sont à jour <u>au moment où une offre est faite</u>.

Autorisation à travailler au Canada

- Raison pour laquelle vous pouvez travailler au Canada (citoyenneté canadienne, statut de résident permanent ou permis de travail)

Vérification du casier judiciaire

- Copie de votre vérification de casier judiciaire émise au cours des 30 derniers jours (y compris une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables)

Évaluation de competence linguistique (évaluation orale uniquement)

 Évaluations de compétence linguistiques valides en français et en anglais du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Vous pouvez joindre le ministère au <u>LS-SL@gnb.ca</u>. N'oubliez pas de tenir compte du temps qu'il vous faudra pour obtenir votre évaluation de compétence linguistique.

Remarque: Ambulance Nouveau-Brunswick peut mettre fin au processus de sélection d'un candidat omettant de fournir l'un ou l'autre des renseignements ou des documents ci-dessus.